



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

|   |  |
|---|--|
| <b>Identification du produit</b>                                      | CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)  |
| <b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b> | SODIUM CARBONATE ANHYDROUS; DISODIUM CARBONATE; CARBONIC ACID DISODIUM SALT; SODA ASH; SODA CALCINED; SOLVAY SODA; CRYSTOL CARBONATE;TRONA |
| <b>Code du produit</b>  | SR-0133  |
| <b>Formule chimique</b>   | Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub>  |
| <b>Masse molaire</b>  | 105.99   |
| <b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>                 | Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.                        |
| <b>Fournisseur</b>  | LABORATOIRE MAT<br>610, rue Adanac<br>Québec<br>Québec<br>G1C 7B7<br>418-660-8666 Lun-ven 8h-16h<br>www.labmat.com<br>labmat@labmat.com    |
| <b>Téléphone urgence</b>  | 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h<br>CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060   |
| <b>Date FDS préparée</b>  | 2025-10-24   |

### SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SIMDUT** - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 A

**PICTOGRAMMES**



**Mention d'avertissement** ATTENTION

**Mentions de danger (H)** - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence (P)**

- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Santé</b>          | 1 |
| <b>Inflammabilité</b> | 0 |
| <b>Réactivité</b>     | 0 |
| <b>Spécial</b>        |   |

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Composant           | No. CAS  | % Poids |
|---------------------|----------|---------|
| Carbonate de sodium | 497-19-8 | <=100%  |

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

|  |  |
|--|--|
| <b>Si contact avec yeux</b>  | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Si contact avec peau</b>  | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Si inhalé</b>   | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.   |
| <b>Si avalé</b>  | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.                        |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>             | Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Diarrhée. Douleurs abdominales. Nausée et vomissements. Réf. section 11. |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b> | Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.  |

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | Sans objet.  |
| <b>Produits de combustion</b>  | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                  | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).  |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b> | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. |
| <b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>                       | Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Neutraliser les résidus avec un acide dilué, puis rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.        |

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

|   |   |
|---|---|
| <b>Conditions d'entreposage</b>             | Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).   |
| <b>Méthode et équipement de manutention</b> | Ne pas entreposer dans des récipients en métal. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation. |

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

| Composants          | No.-CAS  | Valeur   |
|---------------------|----------|--|
| Carbonate de sodium | 497-19-8 | Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique. |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Respiratoire</b>          | Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.  |
| <b>Gants</b>                 | Gants résistants aux matières corrosives basiques. Matériel suggéré: Nitrile. Neoprène. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection. |
| <b>Yeux</b>                  | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.   |
| <b>Chaussures</b>            | Utiliser des chaussures de sécurité.   |
| <b>Vêtements</b>             | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.   |
| <b>Contrôle d'ingénierie</b> | Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.   |

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |   |
|---|---|
| État physique   | Solide  |
| Couleur   | Blanc   |
| Odeur   | Inodore   |
| Seuil d'odeur   | Donnée non disponible                               |
| Point de fusion et congélation                              | 851°C   |
| Point d'ébullition  | 1600°C  |
| Inflammabilité  | Non   |
| Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité       | Donnée non disponible                               |
| Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité       | Donnée non disponible                               |
| Point d'éclair  | Donnée non disponible                               |
| Température d'auto-inflammation                             | Donnée non disponible                               |
| Température de décomposition                                | Donnée non disponible                               |
| pH  | 12 @ 106 g/l @ 25°C                                 |
| Viscosité cinématique                                       | Sans objet  |
| Solubilité  | 2.532   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | Donnée non disponible                               |
| Pression de vapeur  | Donnée non disponible                               |
| Masse volumique et densité relative                         | Soluble dans l'eau (28.5%). Insoluble dans l'alcool |
| Densité de vapeur relative                                  | Donnée non disponible                               |
| Caractéristiques des particules                             | Poudre granuleuse                                   |

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité                          | Produit basique, réagit violemment avec les acides forts.  |
| Stabilité chimique                  | Hygroscopique.   |
| Risque de réactions dangereuses     | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.   |
| Conditions à éviter                 | Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles.  |
| Matériaux incompatibles             | Acides. Oxydants forts. Violente réaction avec: Aluminium. Acide sulfurique. Fluor. Lithium. Pentoxyde de phosphore. |
| Produits de décomposition dangereux | Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de sodium.  |

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)

|   |   |
|---|---|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                 | Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.  |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>   | Par voie d'exposition ci-dessous. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré.           |
| - Yeux  | Peut provoquer une grave irritation des yeux. Larmoiment.   |
| - Peau  | Peut provoquer une irritation de la peau. Rougeurs.   |
| - Respiration                                       | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux. Dyspnée. Difficultés respiratoires. Maux de tête.    |
| - Ingestion   | Vomissements sanglants. Diarrhée. Douleurs abdominales.   |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b> | Sensation de brûlure. Dermate. Insuffisance respiratoire. Nausées et vomissements. Maux de tête. Asthmatiforme. |
| <b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>   | DL50 Oral - Rat - 2800 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 2000mg/kg.   |
| <b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>    | CL50 Inhalation - Rat - 2 h - 2.3 mg/L.   |

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 300 mg/l - 96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 625 mg/l - 48h. |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.  |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Donnée non-disponible.   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.  |
| <b>Autre effets nocifs</b>          | Donnée non-disponible.   |

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Mesures pour l'élimination</b> | Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>Emballage contaminé</b>        | Éliminer comme produit non utilisé.   |

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| <b>Numéro UN</b>                  | N/R |
| <b>Appellation réglementaire</b>  |     |
| <b>Classification du TMD</b>      |     |
| <b>Groupe d'emballage</b>         |     |
| <b>Indice de quantité limitée</b> |     |
| <b>Indice PIU</b>                 | -   |
| <b>Dispositions particulières</b> |     |

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 A

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-10-24**